

Lettre d'une EHS au maire

Ce message date de 2016 ; il est encore d'actualité.

Monsieur le maire,

Messieurs et Mesdames les élu(e)s,

Je vous remercie par avance pour le temps que vous accorderez à ce mail et aux documents joints pour mieux comprendre ce qui se passe et pourquoi 547 grandes et petites communes ne veulent pas des compteurs communicants dont le linky.

Vous trouverez la liste de ces communes sur le site de Stéphane Lhomme, élu de Saint Macaire.

<http://refus.linky.gazpar.free.fr/>

La panoplie des problèmes de santé débilissants potentiellement associées à la technologie des télécommunications sans fil (téléphone DECT, téléphone portable, box avec WIFI, WIMAX, compteurs « intelligents » et autres appareils « connectés ») comprend des maux de tête, de la fatigue chronique, des insomnies, de l'irritabilité, de la dépression, des changements comportementaux chez les enfants dont l'hyperactivité, des maladies de peau... et jusqu'au cancer. Malgré le déni politique et industriel, de nombreux autres symptômes et maladies neurodégénératives en lien avec ces technologies sont parfaitement décrits dans de nombreux rapports scientifiques (que je tiens à votre disposition).

L'arrivée des compteurs communicants au sein même de chaque foyer augmentera la catastrophe sanitaire. Mais comme à l'exemple de l'amiante, du tabac, des pesticides, etc, n'y aura-t-il aucun coupable?

Comprenez bien que mes propos ne visent pas à un règlement de compte contre les lobbyistes qui nous imposent toujours plus de pollutions invisibles, mais s'attachent simplement à expliquer les effets qui détruisent la vie quotidienne de nombreuses personnes.

Les mots ne sont pas assez forts pour exprimer la souffrance de l'errance et de l'abandon, quand le corps entier torture physiquement et psychologiquement, et que l'on a tant de mal et si peu d'énergie pour trouver un lopin de terre sans onde ou se mettre à l'abri et permettre à notre organisme une récupération. C'est parce que je subis ce sort, avec son lot de symptômes au quotidien, que je m'arroge le droit de dénoncer sans censure cette violence invisible qui oblige des personnes à se cacher comme des proscrits au nom de la technologie lucrative, de la sainte croissance économique.

Les associations sont aux premières loges pour observer et dénoncer l'augmentation chaque jour de nouvelles victimes depuis l'installation des nouveaux compteurs Linky.

Il ne s'agit ici pas de science fiction, la smart city est à l'honneur.

Chez Sade, Véolia, Sédif, etc, les projets sont vantés: « les signaux radio sont transmis via des répéteurs et des concentrateurs disposés sur la voie publique, en façade et sur les toits d'immeubles », au plus proche des lieux de vie. Il est donc prévu d'installer dans nos rues, d'avantages d'antennes, de répéteurs, de concentrateurs, répartiteurs, etc..., pour récolter et transmettre les données toujours plus nombreuses « captées » par radiofréquences depuis tous ces compteurs communicants et autres objets connectés.

Alors que de nombreux concentrateurs/transformateurs s'installent déjà un peu partout, je vous demande à vous et à tous les élus de la commune, le temps d'étudier les documents en pièces jointes.

Ils expliquent bien l'architecture du déploiement des compteurs Linky avec CPL (courant porteur en ligne) et modules ERL (émetteurs radio Linky), alors qu'une alternative par raccordement filaire serait sans danger sanitaire.

L'industrie électrique elle-même doute de l'intérêt des compteurs Linky- et selon des industriels, les compteurs intelligents seraient superflus:

<https://www.reporterre.net/L-industrie-electrique-europeenne-doute-de-l-interet-des-compteurs-Linky>

<http://www.euractiv.fr/section/energie/news/smart-meters-not-needed-after-all-for-european-power-grid/>

Dès 2011, l'association nationale Robin des Toits a soutenu l'alternative filaire (voir lettre du 10/05/2011 ci-jointe).

Les fréquences des protocoles G1/G3 du CPL injectées en superposition au 50 Hertz sont des radiofréquences classées par l'OMS dans le Groupe 2B, possiblement cancérigène.

Le réseau de distribution d'alimentation n'est non seulement pas prévu pour supporter ces fréquences, mais il n'est pas blindé alors que le CPL ne doit être utilisé que sur un réseau de câbles blindés.

Toutes les pièces des logements, chambres d'enfants incluses, baigneront 24h/24h 365j/365j dans les champs électromagnétiques induits par les câbles électriques rayonnants sur toute leur longueur.

Déjà en 2007, un article d'un magazine de l'armée de terre pointait l'imperfection du CPL! (article page 12 en pj).

Les envoies et réception des données et commandes à distance vers les services EDF-ENEDIS-Sociétés de comptage, d'effacement, et autres services commerciaux, se feront par Antennes GPRS-GSM (radiofréquences 900 MHz-1800 MHz classées dans le groupe 2B par l'OMS), situés sur les concentrateurs/transformateurs locaux.

Les modules ERL (Emetteur Radio Linky) qui s'ajouteront dans les compteurs, contrôleront les « objets » et appareils électroménagers connectés, en utilisant

les protocoles ZigBee 2,4 GHz et KNX 868 MHz (radiofréquences classées dans le groupe 2B par l'OMS).

Est-il normal que le citoyen subisse une telle exposition aux champs électromagnétiques passive forcée? Sans choix de refus? Sans droit à l'application du principe de précaution?

Pour les personnes déjà malades par l'exposition aux champs électromagnétiques, où sera-t-il possible de se réfugier pour continuer à vivre?

Au jour d'aujourd'hui, le théâtre, le cinéma, le restaurant, flâner dans les magasins nous sont déjà interdits. Un café à une terrasse dans un village ou un simple ravitaillement se soldent en de terribles recrudescences des symptômes. Nous demandons seulement le droit de vivre autrement que dans la solitude, le déni et l'abandon. Nous ne sommes coupables de rien. Pourquoi devons-nous accepter d'être sacrifiés en silence sur l'Hôtel des profits économiques aussi « durables »soient-ils proclamés?

J'espère tant qu'un jour prochain je puisse vous compter parmi les élu-e-s- qui ont pris conscience et mis leurs responsabilités de maire au service de la protection de leurs administrés, à l'exemple des 547 communes ayant déjà délibéré.

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs les élu(e)s, enfin, si vous souhaitez appréhender la réalité du quotidien de nombreuses personnes électrosensibles, je vous invite à venir sur le terrain les rencontrer et constater à votre tour l'exposition à laquelle nous sommes déjà soumis.

Je me tiens à votre disposition pour vous le permettre.

Déjà, de nombreux témoignages vidéos et manuscrits de personnes électrosensibles sur ces liens :

<https://www.youtube.com/user/electrosensible>

<http://www.electrosensible.org/temoignages/index.php?id=126>

Recevez Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élu(e)s, mes respectueuses salutations.